

**LA CONFIDENTIALITE DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS
CONSIGNES AU DOSSIER DES ETUDIANTS**

Avis à toute personne qui s'inscrit au cégep Édouard-Montpetit

1. Conformément aux prescriptions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, les renseignements nominatifs ou personnels qui vous concernent et qui sont consignés dans votre dossier scolaire sont traités de façon confidentielle par le Cégep. Seules les personnes autorisées à le faire (article 62 de la Loi) peuvent y avoir accès dans l'exercice de leurs fonctions, notamment le personnel du Service de l'organisation scolaire, le personnel des services d'aide directe à l'étudiant, les professeurs qui vous enseignent et les directions des études, des affaires étudiantes et des communications.
2. Cependant, malgré ce qui vient d'être dit, certaines situations exceptionnelles peuvent amener le Cégep à divulguer des renseignements vous concernant. Voici quelles sont ces situations :

2.1 Cas d'exceptions prévus par la Loi sur l'accès elle-même

Conformément à la Loi, le Cégep pourra communiquer, sans recueillir à chaque fois votre consentement, des renseignements nominatifs vous concernant à toute personne ou organisme qui en fait la demande (notamment les divers ministères du gouvernement du Québec) lorsque cette communication est nécessaire :

- a) à l'application d'une loi au Québec;
- b) à l'application d'une convention collective, d'un décret, d'un arrêté, d'une directive ou d'un règlement qui établissent des conventions de travail;
- c) à l'exercice d'un mandat de gestion administrative confié par le Cégep à cette personne ou à cet organisme;
- d) à l'exercice des attributions d'un organisme public demandeur;
- e) en raison d'une situation d'urgence mettant en danger la vie, la santé ou la sécurité de la personne concernée;

- f) à la conduite d'une recherche (mais seulement dans les cas où le demandeur a été autorisé par la Commission d'accès à l'information à utiliser ces renseignements).

2.2 Cas d'exceptions où votre consentement est tacite

Sur la foi de votre consentement tacite, le Cégep se réserve le droit de transmettre des renseignements vous concernant aux organismes suivants :

- a) votre nom, votre programme d'études, vos distinctions (ex : bourse), s'il y a lieu, à l'établissement où vous avez fait vos études secondaires;
- b) votre photo qui est incluse à votre dossier pédagogique informatisé au personnel de la direction des études et des affaires étudiantes et communautaires, de même qu'aux professeurs qui vous enseignent ;
- c) votre nom, votre date de naissance, votre code permanent, votre programme d'études, votre niveau, votre adresse et votre relevé de notes à un organisme à caractère professionnel (ex : Ordres des infirmières, des opticiens d'ordonnances...) désirant communiquer avec vous pour une offre d'emploi, un stage, un examen d'admission à la profession ou la diffusion d'information non commerciale;
- d) votre nom, votre programme d'études, votre statut, votre matricule, votre adresse et votre numéro de téléphone, ainsi que, pour les étudiants à l'enseignement régulier, le nom de vos parents à la Fondation du cégep Édouard-Montpetit et à l'Association des diplômés du cégep Édouard-Montpetit;
- e) votre nom, votre numéro d'étudiant, votre adresse et votre numéro de téléphone à la Librairie coopérative Édouard-Montpetit ;

Cependant, vous pouvez refuser d'accorder au Cégep l'autorisation de transmettre ces renseignements. Dans un tel cas, veuillez procéder de la manière suivante : imprimez, remplissez et signez le *Formulaire pour interdire la divulgation de renseignements personnels* et le retourner au plus tard 30 jours après le début de la session au Service de l'organisation scolaire, au bureau A-105 au campus de Longueuil ou au bureau C-170 à l'École nationale d'aérotechnique.